



## Vente residence secondaire

Par **alexx789**, le **10/06/2019 à 22:10**

Bonjour, rnrnJe vis en France depuis plus de 10 ans et je suis fiscalisé en France, je souhaite vendre ma résidence secondaire située dans un pays avec lequel la France n'a pas de convention fiscale et transférer l'argent vers la France. Cette résidence secondaire ne produit aucun revenu et je ne suis pas éligible a l'ISF. D'après ce que j'ai vu sur internet je dois payer la plus-value immobilière comme si la résidence était située en France . rnrnEst ce qu'il y a d'autre chose à payer ? et quel est la démarche à suivre et les documents demandés pour justifier le transfert de cet argent vers la France ? rnrnrnMerci pour votre aide.